

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2014-14 du 29 juillet 2014 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1430586S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la production et des opérations, de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} juillet 2010,

Décide :

Article 1^{er}

M. Stéphane NOËL, directeur général délégué, en charge de la production et des opérations, de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 11 au 17 août 2014 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 29 juillet 2014.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS